

# Pour information,

## LE CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE MARSEILLE

vous conseille de le contacter en créant votre compte personnel sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

- Il existe un délai incompressible entre la date du recensement et l'arrivée des dossiers dans le service.
- Pour un recensement au 1<sup>er</sup> trimestre → liste transmise en avril  
au 2<sup>e</sup> trimestre → liste transmise en juillet  
au 3<sup>e</sup> trimestre → liste transmise en octobre  
au 4<sup>e</sup> trimestre → liste transmise en janvier
- Une fois le dossier reçu et traité, il existe un délai de 1 mois avant de pouvoir créer le compte sur l'espace jeune majdc.fr
- Des tutoriels sont disponibles sur les liens suivants :  
Tutoriel aide creation compte et tutoriel aide utilisation espace jeune majdc.fr
- Afin de mettre à jour votre dossier, vous informer, dialoguer...
- Télécharger certains documents (convocation, attestation...)
- Et éventuellement modifier la date de votre journée de défense citoyenneté (JDC)

Pour tout renseignement sur les droits et démarches à accomplir auprès des services de l'Etat, un portail unique est à votre disposition : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Pour contacter les équipes du CSNJ de Marseille :

de préférence via majdc.fr ou à défaut par courriel :

- [csn-marseille.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-marseille.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

- accueil téléphonique : 09 70 84 51 51